

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2024

Délibération n°2024.09.132 B

**Crèche multi-accueil – Prolongation du bail civil avec le bailleur SCI
Bureaux des Monts : avenant n°1**

LE CINQ SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17h30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 30 août 2024

Secrétaire de Séance: Dominique PEREZ

Membres en exercice: 26
Nombre de présents: 21
Nombre de pouvoirs: 2
Nombre d'excusés : 3

Membres présents :

Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Hassane ZIAT à Eric BIOJOUT, Michaël LAVILLE à Isabelle MOUFFLET,

Excusé(s):

Michel ANDRIEUX, Michel GERMANEAU, Francis LAURENT,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240905-2024_09_132B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/09/2024
Publication : 16/09/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2024

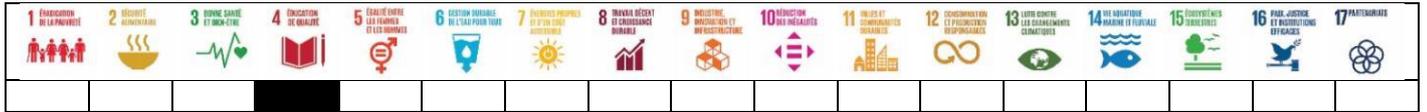
**DELIBERATION
N°2024.09.132 B**

Rapporteur : Gérard DEZIER

**CRECHE MULTI-ACCUEIL – PROLONGATION DU BAIL CIVIL AVEC LE BAILLEUR SCI
BUREAUX DES MONTS : AVENANT N°1**

Pilier : 1
Ambition : 102
Enjeux : 02

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 4 : politique enfance jeunesse

Par délibération n°89 B du 5 septembre 2019, le bureau communautaire a approuvé la signature d'un bail civil avec le bailleur SCI Les Bureaux des Monts, d'une durée de 5 ans, pour l'occupation des locaux situés 121 rue de l'Entrait sur la commune de Champniers, afin d'y installer la crèche multi-accueil.

Le bail civil prenant fin au 8 septembre 2024, GrandAngoulême a fait une demande de prolongation.

Aujourd'hui, il convient de passer un avenant n°1 afin d'acter cette prolongation d'une durée de trois ans, à compter du 9 septembre 2024 jusqu'au 8 septembre 2027.

A noter qu'une étude d'opportunité, via une assistance à maîtrise d'ouvrage, va être lancée lors de ce trimestre sur les deux bâtiments qu'occupent la crèche des Poussins. Cette étude permettra de réaliser une analyse des locaux occupés actuellement en tenant compte des contraintes d'usage, réglementaires et organisationnelles. Les éléments de conclusions seront disponibles en 2025 et nous permettront de travailler des hypothèses d'évolution si nécessaires.

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°1 au bail civil passé avec la SCI Les Bureaux des Monts, dans le but de prolonger de trois ans la durée du bail, soit du 9 septembre 2024 au 8 septembre 2027, pour les locaux situés 121 rue de l'Entrait sur la commune de Champniers.

D'AUTORISER Monsieur le président ou toute personne dûment habilitée à signer les documents à intervenir.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240905-2024_09_132B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/09/2024

Publication : 16/09/2024

D'IMPUTER la dépense au budget principal.

<p>Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</p>
-------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240905-2024_09_132B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/09/2024

Publication : 16/09/2024

BAIL CIVIL
121 RUE DE L'ENTRAIT COMMUNE DE CHAMPNIERS
AVENANT N°1

Entre les soussignés :

La SCI Les Bureaux des Monts dont le siège est située au 39 rue Marboeuf, 75008 Paris, inscrite au RCS de Paris sous le numéro SIRET 507 957 892, représentée par Max Chevigné, agissant en qualité de gérant,

Ci-après dénommé « le bailleur » d'une part;

Et

La Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême dont le siège est situé au 25 boulevard Besson Bey 16000 Angoulême, représentée par son Président, ou son représentant dûment habilité,

Ci-après dénommée « le preneur », d'autre part,

Préambule

Un bail civil a été conclu entre les parties pour la mise à disposition de locaux situés au 121 rue de l'Entrait sur la commune de Champniers, afin que le preneur GrandAngoulême puisse y installer une activité de service public de crèche multi-accueil pour des enfants en bas âge.

Le bail était conclu du 09 septembre 2019 jusqu'au 08 septembre 2024.

Le preneur a demandé la prolongation du bail civil pour une nouvelle période 3 ans.

Il convient donc de rédiger un avenant de prolongation entre les parties.

Article 1 - Modification de l'article 4 - durée

L'article 6 « renouvellement » permet le renouvellement du bail civil. Ainsi, le bail civil est prolongé pour une durée supplémentaire de 3 ans, soit jusqu'au 08 septembre 2027.

Tous les autres articles de la convention initiale précédent restent inchangés et applicables.

*Fait en deux exemplaires originaux,
A Angoulême, le*

*Pour le Preneur
GrandAngoulême
P/le Président, le Vice-Président,*

Pour le bailleur

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Gérard Dezier

016-200071827-20240905-2024_09_132B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/09/2024

Publication : 16/09/2024